

Le mot du président

La vie publique belliloise n'est pas un long fleuve tranquille... Depuis le début du mandat incompréhensions et tensions se sont cristallisées autour du projet de la commune nouvelle, dégradant les rapports humains au sein du conseil communautaire. Cette situation regrettable ne nous empêche pas d'avancer, même si elle oblige parfois à faire des choix difficiles... Mais soyez certains que l'intérêt général et l'avenir de Belle-Île est au cœur de mes préoccupations.

Depuis 2008, un gros travail a déjà porté ses fruits et plus de 20 millions d'euros ont été investis pour conforter notre développement économique.

Nous continuons sur cette dynamique de projet :

- Grâce au contrat local de santé, la reconstruction de l'hôpital Yves Lanco (25 millions d'euros) va permettre de pérenniser un dispositif de soins de qualité pour notre population insulaire ;
- L'intercommunalité va d'une part engager des opérations de réhabilitation de la cantine intercommunale et de la salle Arletty et d'autre part la nouvelle maison de services au public va être installée à Haute-Boulogne.

Au quotidien nous continuons à vous apporter un service public de qualité avec l'implication d'un personnel compétent et dévoué.

Malgré les difficultés, notre engagement reste intact. Pour avancer, je reste convaincu que les maîtres mots sont bienveillance et optimisme.

Bon été à tous,

Frédéric LE GARS

Séance du 7 juin 2016

Sous la présidence de Monsieur Frédéric LE GARS

Statuts : Maintien de la compétence portant sur la gestion du restaurant scolaire intercommunal

En raison de la baisse très importante des dotations de l'État, de nombreuses réunions à la recherche d'économies ont eu lieu en 2015. Toutes les missions confiées à la CCBI ont été analysées et évaluées. Ce travail a également été mené pour le restaurant scolaire, sis rue des remparts à Palais.

En 1970, la cantine gérée par la commune de Palais a été transférée au SIVOM. Elle n'accueillait alors que les enfants de l'enseignement public situé sur la commune (écoles et collège Poumet), puis ceux des écoles et collège privés à la fermeture de leur cantine. Depuis la construction du collège Lotte en 1988, le restaurant scolaire intercommunal (reconstruit en 2001) reçoit chaque jour les enfants des écoles publiques et privées palantines ainsi que les élèves du collège Sainte Croix, sans oublier la réalisation de repas pour les élèves de Locmaria (liaison froide et chaude). En moyenne, 250 repas sont servis par jour. Les cantines de Bangor et de Sauzon sont communales et gérées directement par les mairies.

Les dépenses de fonctionnement engendrées par la gestion du restaurant scolaire intercommunal sont de l'ordre de 280 000 €/an et les recettes de l'ordre de 105 000 €/an. Le coût qui reste à charge de la communauté de communes est donc de l'ordre de 175 000 €/an réparti ainsi :

- | | | | |
|---------------------------------|----------|---------------------------------|----------|
| • Collège Sainte-Croix : | 39 600€ | • École Sainte-Anne : | 51 700 € |
| • Écoles communales de Palais : | 73 200 € | • École communale de Locmaria : | 10 500 € |

Les élus ont étudiés plusieurs options :

1. Le **statu quo** : Le restaurant scolaire reste intercommunal. Aucune refacturation n'est établie aux communes, utilisatrices du service.
2. La mise en place d'une **liaison froide avec l'hôpital** de Palais (piste déjà étudiée en avril 2015, abandonnée en raison du coût).
3. Le **service mutualisé** de restauration scolaire auquel adhèreraient les 4 communes : Le bâtiment resterait la propriété de la communauté de communes et serait mis à la disposition du service commun créé. Chaque mairie devrait alors supporter le coût de restauration scolaire au prorata du nombre d'élèves originaires de sa commune, estimé à :

• Commune de Bangor :	23 000€	• Commune de Locmaria :	24 000 €
• Commune de Palais :	103 000 €	• Commune de Sauzon :	25 000 €
4. La **compétence réduite** : La communauté de communes garde la compétence du restaurant scolaire mais uniquement pour le collège privé (présence d'enfants des 4 communes au sein de l'établissement).
5. L'**abandon total de la compétence** : Suppression de la compétence dans les statuts de la CCBI.

Le conseil décide à la majorité de ne pas modifier la compétence : Le restaurant scolaire reste intercommunal (statu quo).

Délibération relative au maintien ou non de Madame HUCHET dans ses fonctions de vice-présidente

Dès le début du mandat, en 2014, le président a délégué par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et notamment à Annaïck HUCHET, 4ème vice-présidente en charge des espaces naturels et des déchets. Les difficultés relationnelles et les divergences politiques entre Annaïck HUCHET et le président se sont nettement aggravées depuis le début du mandat. Le 31 mars dernier, Madame HUCHET n'a pas approuvé les comptes administratifs 2015 ni les budgets prévisionnels 2016 de la communauté de communes (à l'exception du budget des déchets). Ce vote, dans le prolongement des dissensions, avait mis un terme à tout espoir de collaboration. Le président, comme la loi l'y autorise, avait donc été contraint de lui retirer ses délégations.

Néanmoins, le président, dans un souci d'apaisement a proposé au conseil communautaire de maintenir Annaïck HUCHET, 4^{ème} vice-présidente, dans ses fonctions. Le conseil a voté en ce sens à l'unanimité. Cette décision sera sans effet sur l'arrêté de retrait pris par le président.

Dépôt d'hydrocarbures de Haute Boulogne - Délégation de service public

En 2006, la commune de l'Île d'Yeu et la CCBI sont devenues propriétaires des dépôts pétroliers cédés par la société TOTAL qui souhaitait s'en désengager. La gestion de chaque dépôt a été confiée à la CIM sous délégation de service public. Les deux contrats arrivent à terme à la fin de l'année, il convient donc de relancer les procédures. Les deux collectivités souhaitent se regrouper pour passer une délégation de service public commune. Le conseil a donc, à la majorité, approuvé une convention constitutive de groupement.

Finances

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (CCBI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales.

L'ensemble intercommunal bellilois contribue au FPIC (potentiel financier agrégé par habitant supérieur à 0,9 fois au potentiel national) et reverse de l'argent chaque année

Au titre de l'année 2016, le prélèvement du FPIC sera égal à 81 993 €. Il est très largement supérieur aux estimations budgétaires: il n'était que de 47 316 € en 2015. Des modifications seront donc apportées aux budgets votés en mars dernier. 54 573 € seront reversés par la communauté de communes, 4 976 € par la commune de Bangor, 13 527 € par la commune de Palais, 4 502 € par la commune de Locmaria et 4 415 € par la commune de Sauzon.

Espaces naturels

Chantier nature : il accueille des salariés embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Pour l'année 2016, le coût de fonctionnement global du chantier nature est estimé à 188 329,84 €. Il est financé à presque 80 % par le fonds social européen, l'État et le Conseil départemental du Morbihan.

Natura 2000 : Au titre de l'année 2016, et comme tous les ans depuis 2005, le conseil communautaire a validé le plan de financement lié à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le site de Belle-Île. L'État et l'Europe financent à 100 %.

Taxe Barnier : Le Conservatoire de l'espace littoral reverse aux services des espaces naturels de la CCBI la part de la taxe sur les passagers maritimes qui lui revient. Pour l'année 2015, le montant de cette part est égal à 53 121 €.

En bref

C'est Frédéric LE GARS qui représentera la CCBI au sein du conseil d'administration de la SPL Équipements du Morbihan (adhésion de la CCBI en 2015 dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle Arletty)

La surveillance des plages, à compter de cette année, sera à la charge des communes. Un reliquat de subvention soldant la participation intercommunale 2015 d'un montant de 1 876,68 € sera versé à la station SNSM de l'île.

Future station d'épuration du bourg de Bangor

Vous n'aurez pas manqué de remarquer que, juste derrière l'abattoir, les travaux de préparation de construction de la future station d'épuration du bourg de Bangor (1 350 équivalents habitants) ont démarré en mai.

La préfecture a donné son accord sur ce projet à condition de faire construire un muret destiné aux lézards afin de compenser la perte d'habitat pour cette espèce protégée (et de conserver/préserver la zone humide présente en bordure du site).


La réalisation de ce muret en pierres sèches n'était donc pas un choix mais une obligation. Il en aura coûté 2 970 €, dont 1 900 € sont couverts par les subventions de l'Agence de l'eau et du Département, soit un coût net pour le service de 1 070 € (ou 32 centimes par usager du service public de l'assainissement collectif, seuls à contribuer à cet investissement).

Vous pouvez retrouver le contenu de la présentation des projets de station d'épuration sur le territoire de Bangor sur http://ccbi.fr/pdf/actu_dossier_sce.pdf.

Le SISE - Quai Roussel - Le Palais - 02 97 31 59 60 - <http://www.ccbi.fr/sise>

La prime d'activité remplace la prime pour l'emploi qui était calculée automatiquement lors de la déclaration d'impôt. Il faut en faire la demande pour pouvoir éventuellement en bénéficier. Elle remplace également le RSA activité. Le SISE peut vous accompagner. Si vous avez fait une simulation et/ou une demande en janvier/février/mars il faut refaire une demande en avril et ainsi chaque nouveau trimestre.

Dématérialisation des démarches administratives : La demande de certaines prestations va de plus en plus se faire en ligne avec utilisation d'une boîte mail. Il est conseillé de ne pas attendre d'avoir une demande à faire pour apprendre à utiliser Internet et créer une boîte mail. Le SISE peut vous accompagner dans cet apprentissage.

 **Les rendez-vous avec Pôle Emploi** sont à nouveau possible via la visioconférence le mercredi et le jeudi matin. Si vous êtes convoqués par Pôle Emploi à Auray n'hésitez pas à vous adresser au SISE pour savoir si votre rendez-vous peut avoir lieu à Belle-Île.

Information / Affichage / Site Internet www.ccbi.fr

Les dates des **conseils communautaires** sont prévisionnelles et consultables sur notre site Internet. Les séances du conseil sont publiques.

L'ensemble des délibérations est disponible sur le site Internet ou sur le panneau d'affichage de la CCBI à Haute Boulogne.



Ma situation me permet-elle de percevoir la Prime d'activité ?

Non (si vous êtes) :

- Je suis étudiant
- Je suis salarié indépendant
- Je suis travailleur salarié ou apprenti
- Vous avez un enfant à charge (de 18 à 25 ans)
- Je perçois déjà un autre revenu (sauf RSA ou APL) de plus de 250 € par mois

OUI (si vous êtes) :

- Je suis en situation de chômage de longue durée
- Je suis en situation de chômage de courte durée
- Je suis en situation de chômage partiel
- Je suis en situation de chômage de longue durée et je suis en situation de chômage de courte durée

Je consulte et j'ai droit à la Prime d'activité sur ccbi.fr

Le calendrier de la Prime d'activité

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Prise d'activité												
Simulation												
Prise d'activité												

Tout demandeur de Prime d'activité effectuant depuis le 1er janvier 2015 une demande de Prime d'activité avant le 31 janvier 2016, peut bénéficier de la Prime d'activité pendant 12 mois à compter du 1er janvier 2016.

Le montant de la Prime d'activité est calculé sur la base de vos ressources et de votre situation familiale.

Haute Boulogne • 56360 Le Palais

Tél. : 02 97 31 83 04 • Fax : 02 97 31 49 46 • ccbi@ccbi.fr